



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 17 Décembre 2008

Date de la convocation 10 Décembre 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
--	---------------------------------	--

PRÉSENTS : M. CAZORLA Alain, Président de la séance

ASPIRAN : M. SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M. MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,

BRIGNAC : M. MARTINEZ Christian,

CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain,

CANET : Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, Mme BENEZETH Ingrid,

CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean-Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne,

CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. MARTINEZ Antoine, Mme DELEUZE Elisabeth, Mme MILAN Andrée, M. SAEZ Gérard,

FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane,

LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,

MERIFONS : M. OLLIER Pierre,

MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves,

NEBIAN : M. LIEB François, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard,

OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme,

PAULHAN : M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. LEBREAU Jean-Jacques, M. QUEROL Jean-François,

PERET : Monsieur MONTAGNE Jacques,

SALASC : M. COSTES Jean,

USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian

VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric, M. ORMIERES Jean Louis

PROCURATIONS :

M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain

Mme CAZALET Claude à Mme MILAN Andrée

M. BARDEAU Francis à M. DRUART David

M. SOTO Bernard à M. QUEROL Jean-François

M. BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques

Mme FONT Chantal à M. COSTES Jean

Objet : Renouvellement de la convention de médecin de crèche avec le Docteur REBOUL – Service d'accueil régulier familial (SARF – crèche familiale) du Clermontais.

Monsieur BRUN rappelle aux membres du conseil que par délibération en date du 20 Février 2008, le conseil communautaire a approuvé une convention de médecin de crèche à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et le Docteur REBOUL, médecin à CLERMONT L'HERAULT, pour des prestations au sein du service d'accueil familial intercommunal (SARF – crèche familiale).

Il ajoute que cette convention de mise à disposition arrivant à échéance au 31 décembre 2008, il convient de la renouveler aux conditions suivantes :

- vacations organisées, en moyenne une fois par mois selon les besoins du Centre Petite Enfance, pour un tarif horaire établi selon la base d'une consultation par heure de vacation.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ADOpte la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et le Docteur REBOUL pour l'exécution de prestations au sein du service d'accueil familial intercommunal (SARF – crèche familiale), telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.